www.agstg.ch

albatros

Edition N° 58 • Juillet 2020 • Tirage 6000 ex. en français, allemand et italien

Photo: 123rf.com/ Polina Zubko

Expérimentation animale pour produits cosmétiques

L'expérimentation animale dans la recherche sur les maladies infectieuses

Le projet ALT-AIR

La recherche suisse dans la lutte contre le coronavirus

CA *AVS* • Communauté d'Action *Antivivisectionnistes Suisses* • Ligue nationale de l'antivivisection

Sommaire

2 Editorial

3 Expérimentation animale pour produits cosmétiques

7 L'expérimentation animale dans la recherche sur les maladies infectieuses

9 Demande d'affiliation et CA AVS Shop

10 LE PROJET ALT-AIR

12 En bref

15 La recherche suisse dans la lutte contre le coronavirus

18 Enfants et ado : Les chiens – des compagnons depuis la nuit des temps

20 Les amis des animaux votent NON à la révision de la sur la chasse le 27.9.2020.

21 Le livre Expérimentation animale : vers un changement de paradigme. Politique et législation en matière d'expérimentation animale

Responsables d'édition

Editeur:
CA AVS • Communauté d'Action Antivivisectionnistes Suisses,
Ligue nationale de l'antivivisection
Brisiweg 34 • CH-8400 Winterthur
Tel. +41 (0)41 558 96 89
www.agstg.ch • kontakt@agstg.ch

Présidente: Maya Conoci

Rédaction: Stefan Weber

Traductions en français: Ana Sampaio

Traductions en italien: Antonietta Fiorini

Tirage: 6000 ex. au total

Imprimerie: Druckerei Appenzeller Volksfreund, 9050 Appenzell

Mise en page: Meike Teichmann, www.meike-teichmann.de

Parution: trois éditions par an pour un calendrier par année en allemand, français et italien

Prix/Abonnement:
Pour les membres CA AVS gratuit. Abonnement à l'intérieur.

Dons / paiements:
Compte postal: 40-7777-6
IBAN CH45 0900 0000 4000 7777 6 SWIFT Code/BIC: POFICHBEXXX Banque destinataire: Swiss Post, PostFinance, Nordring 8, CH-3030 Berne
Numéro de compensation: 09000

Reproduction autorisée dans la mesure où elle indique la source initiale.

myclimate Neutre Imprimé
No. 01-11-916834 – www.myclimate.org
© myclimate – The Climate Protection Partnership

FSC Mix
Cert no. SQS-COC-100229
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

Chère lectrice, cher lecteur,

Nous attirons votre attention sur la pétition ci-jointe, qui est soutenue par l'AG STG. Il n'est pas nécessaire de saisir votre adresse électronique. Nous vous prions de renvoyer les feuilles (à nous-mêmes ou bien à Animalfree Research) même avec une ou deux signatures. Chaque signature compte : les feuilles avec des signatures oubliées dans un tiroir à la maison ne servent à rien.

En raison du coronavirus, à partir du mois de mars les « Lebenshöfen » (sanctuaires pour animaux) n'ont pas pu accueillir d'événements et de visiteurs pendant plusieurs semaines. En plus des recettes financières, les dons en nourriture ont également diminué de manière significative. C'est pourquoi, début mai, l'AG STG a fait des dons à un grand nombre d'organisations en Suisse et à l'étranger. Ces dons n'ont été possibles que grâce à vos propres dons à l'AG STG. Merci beaucoup de votre soutien !

Nous avions déjà annoncé dans Albatros 55 une série d'articles sur l'expérimentation animale en rapport avec les cosmétiques, que nous n'avons commencé que dans le 57e numéro avec l'article « Cosmétiques - expérimentations animales pour le marché chinois ». Dans ce numéro, nous poursuivrons la série avec « L'expérimentation animale pour les produits cosmétiques » et à partir du 59e numéro d'Albatros, nous publierons dans chaque numéro une recette que vous pourrez utiliser pour fabriquer vous-même un produit cosmétique. Désolés du retard !

Les lecteurs d'Albatros ont contribué par leurs nombreuses signatures à ce que la votation sur la révision de la loi sur la chasse soit possible. Le vote, initialement prévu pour le 17 mai, a été reporté au 27 septembre 2020. Votre NON lors du vote ouvre la voie à une révision de la loi.

Les lecteurs du magazine nous ont demandé s'il est possible de suivre nos séries d'articles, telles que « Etudes scientifiques critiques de l'expérimentation animale », lorsque des numéros individuels sont offerts à des connaissances. Nos articles ne dépendent pas les uns des autres et il est tout à fait possible, par exemple, de lire « Expérimentation animale : vers un changement de paradigme » dans le présent numéro même si l'on n'a jamais eu aucun numéro d'Albatros dans les mains auparavant et que l'on ne connaît pas forcément la première et la deuxième partie.

Accédant à la demande de certaines lectrices, nous avons imprimé à nouveau une photo de Chantal Kaufmann en quatrième de couverture.

Les propositions de thèmes, les suggestions et la critique constructive sont toujours les bienvenues. Nous vous enverrons bien sûr gratuitement les magazines pour une distribution ultérieure. Veuillez nous informer à temps en cas de quantités importantes, afin que nous puissions adapter la commande passée à l'imprimerie en conséquence.

L'équipe d'Albatros vous souhaite, malgré la pandémie en cours, un merveilleux été !

Expérimentation animale pour produits cosmétiques

La situation juridique en matière d'expérimentation animale pour les produits cosmétiques est différente et peu claire dans le monde entier. Les changements législatifs au sein de l'UE (le règlement REACH sur les substances chimiques et l'interdiction de l'expérimentation animale dans le secteur des cosmétiques en 2013) et l'absence d'interdiction de l'expérimentation animale dans le secteur des cosmétiques en Suisse sont également préoccupants. L'AG STG a suivi l'évolution de la situation ces dernières années et en est régulièrement informée. Dans cet article, nous voulons mettre les consommateurs et consommatrices au courant de la situation actuelle :

Situation juridique actuelle dans l'UE et en Suisse

Depuis 2013, il est interdit dans l'UE de tester les produits finis et les ingrédients cosmétiques sur des animaux. Au lieu de cela, il faut utiliser des méthodes sans animaux. La vente de nouveaux produits ou ingrédients cosmétiques testés sur des animaux est également interdite dans l'UE depuis lors. En Suisse, cependant, l'expérimentation animale pour les cosmétiques n'est pas interdite. Néanmoins, l'expérimentation animale n'est plus pratiquée en Suisse pour les produits finis ou les ingrédients utilisés exclusivement dans la production de cosmétiques. L'une des raisons de cette situation est l'ordonnance suisse sur la protection des animaux. Elle prévoit que seules peuvent être effectuées les expériences qui ont pour but (au moins superficiellement) d'apporter de nouvelles connaissances sur les processus vitaux fondamentaux ou qui servent à maintenir ou à protéger la santé humaine, animale ou de l'environnemental (art. 137, al. 1, OPAn). L'interdiction de l'UE est une autre raison pour laquelle les tests sur les animaux pour les cosmétiques ne sont plus effectués en Suisse ; les fabricants suisses de cosmétiques doivent se conformer à la législation européenne pour pouvoir vendre leurs produits dans l'UE.

En Suisse, il n'y a pas d'interdiction explicite de l'expérimentation animale pour les cosmétiques.

Grâce à la situation juridique actuelle, tous les produits cosmétiques vendus dans l'UE et en Suisse sont-ils produits sans recours à l'expérimentation animale ?

Malgré la situation juridique actuelle, la majorité des produits cosmétiques en Suisse et dans l'UE ne sont toujours pas exempts d'expérimentation animale, car la plupart des ingrédients cosmétiques font encore l'objet de tests sur les animaux. Ces ingrédients sont des substances qui sont en outre utilisées dans des domaines où les tests sur les animaux sont autorisés, voire prescrits. En fait, environ 90 % des ingrédients cosmétiques relèvent d'un tel usage multiple. Ils sont utilisés, par exemple, dans les médicaments ou les produits chimiques pour lesquels des tests de sécurité sur les animaux sont requis ou qui doivent être testés sur les animaux en vertu du règlement REACH.

Deux exemples bien connus d'ingrédients cosmétiques à usages multiples sont la diéthanolamine DEA (souvent appelée cocamide DEA dans les cosmétiques) et le Triclosan. La DEA est utilisée dans l'industrie chimique, entre autres, et entre dans la composition de solvants et d'agents de nettoyage, par exemple. Dans les produits cosmétiques tels que les gels douche, les savons, les shampooings et les après-shampooings, la DEA cocamide est utilisée comme émulsifiant pour assurer la consistance souhaitée du produit. En raison de son effet antiseptique, le Triclosan est particulièrement utilisé dans les médicaments contre l'acné. Dans les produits cosmétiques, il est utilisé comme conservateur et est particulièrement apprécié dans les dentifrices et les déodorants en raison de son effet antibactérien et inhibiteur d'odeurs.

Pas besoin d'expérimentation animale pour des cosmétiques sûrs ?

De nombreux ingrédients utilisés dans les produits cosmétiques actuels se sont avé-

Photos: 123rf.com/5second (Titel), 123rf.com/Fedor Selivanov

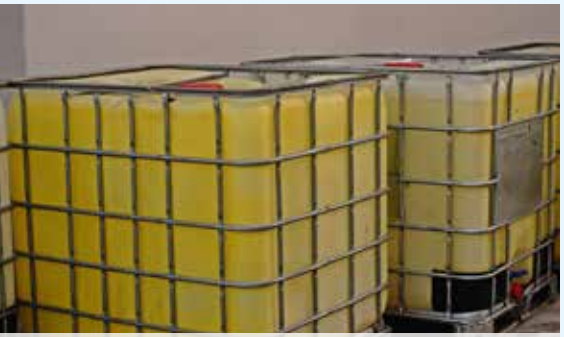

90 % des ingrédients cosmétiques ne sont pas seulement utilisés dans les produits cosmétiques mais aussi dans les produits pharmaceutiques ou chimiques, par exemple.

rés nocifs lors d'études sur les animaux. Néanmoins, leur utilisation dans les cosmétiques est toujours autorisée dans l'UE et en Suisse. Malgré les nombreux tests sur les animaux qui ont été effectués pour étudier la sécurité de substances telles que la cocamide DEA et le Triclosan, il n'est pas possible de dire comment ces substances affectent les humains. « (...) En septembre 2016, la FDA (l'autorité de santé américaine) (prononce) une interdiction étendue de l'utilisation du Triclosan (...). Selon la FDA, certaines études animales décrivent des effets toxiques du Triclosan à fortes doses. Jusqu'à présent, cependant, il n'existe aucune donnée montrant la pertinence de ces résultats pour les humains à faible exposition. De même, il n'y a pas suffisamment de données disponibles pour évaluer un risque en ce qui concerne le développement d'une résistance aux antibiotiques. Cette interdiction est donc basée sur une preuve insuffisante de l'effet bénéfique du Triclosan dans l'utilisation quotidienne à long terme (...) », écrivent Theresa Martin et Ralf Stahlmann dans un article sur le Triclosan paru dans la Deutsche Apotheker Zeitung, « L'interdiction de la FDA concernant l'utilisation du Triclosan ne s'applique qu'aux savons antiseptiques, mais les articles d'hygiène buccale contiennent également du Triclosan. Le dentifrice Colgate Total®, par exemple, contient du Triclosan à une concentration de 0,3 %. Du point de vue de la FDA, plusieurs études ont démontré l'effet positif sur la santé dentaire. Sur son site Internet, Colgate-Palmolive Co. explique que plus de 90 études cliniques différentes ont été publiées sur le dentifrice Colgate Total®, confirmant sa sécurité et son efficacité. Les autorités réglementaires ont accès à ces données et ont évalué le dentifrice comme étant sûr et efficace, selon le fabricant. Colgate-Palmolive Co. affirme que la combinaison des trois principes actifs, Triclosan, copolymère et fluorure, peut prévenir des maladies telles que la carie, la gingivite et la plaque dentaire.»[1]

L'exemple du Triclosan montre une fois de plus clairement à quel point l'expérimentation animale est peu significative en termes de santé humaine : alors que l'expérimentation animale est toujours considérée comme nécessaire pour la sécurité humaine, elle est en même temps considérée comme insignifiante et ignorée. Il est plutôt fait référence à des études cliniques chez l'homme et les résultats de ces études sont considérés comme essentiels pour évaluer la sécurité du Triclosan. Les études sur les animaux étaient donc clairement superflues.

Un autre exemple de l'absurdité des expériences sur les animaux est celui des tests avec les sels d'aluminium, qui dans de nombreux cas ont favorisé le développement de cancers chez les animaux. Néanmoins, les déodorants contenant des sels d'aluminium peuvent continuer à être produits et vendus ; les résultats des expériences sur les animaux ne sont pas considérés comme une preuve de la cancérogénicité de ces déodorants. Ces expériences non pertinentes sur les animaux avec des sels d'aluminium ont atteint le public en 2016, entre autres : des chercheurs genevois ont étudié en 2016 « le risque effectif (de cancer) dans le cadre de l'utilisation normale des déodorants ». Leurs expériences ont montré que l'injection à des souris de cellules mammaires cultivées dans une solution contenant de l'aluminium favorise le développement du cancer. Ces résultats n'ont eu aucun impact sur la législation - l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a rassuré les consommateurs inquiets en leur expliquant que les résultats des expérimentations animales ne permettent pas de « déterminer le risque effectif dans le cadre de l'utilisation normale des déodorants ».[2]

La conclusion est que les résultats des tests sur les animaux ne peuvent pas être transposés aux humains et que, par conséquent, les résultats ne sont pas significatifs. Il est donc impossible d'évaluer la sécurité des produits cosmétiques au moyen de l'expérimentation animale.

Existe-t-il des produits cosmétiques non issus de tests sur les animaux ?

Vu que la plupart des ingrédients cosmétiques sont à usage multiple et sont testés sur des animaux dans le cadre d'un autre domaine d'utilisation, seuls quelques produits cosmétiques sont réellement exempts d'expérimentation animale. Cependant, certains fabricants de cosmétiques s'efforcent de n'utiliser que des matières premières exemptes d'expérimentation animale dans la fabrication de leurs produits. Ils veillent à ne pas acheter de matières premières ayant été testées sur des animaux dans le cadre d'un usage multiple. Certaines entreprises vont même jusqu'à acheter des matières premières

Bien qu'un grand nombre d'ingrédients cosmétiques se soient révélés nocifs dans le cadre de tests sur les animaux, ils peuvent toujours être utilisés dans des cosmétiques car les résultats ne sont pas considérés comme transférables.

Photos: 123rf.com/Slert Wit (haut), 123rf.com/Iuliia Mikhalitskaia (bas)

uniquement à des sociétés qui n'ont pas du tout recours à l'expérimentation animale. Ces entreprises, telles que LUSH par exemple, ont des politiques claires contre l'expérimentation animale. Sur le site Internet de l'entreprise, on peut lire, entre autres, la déclaration suivante : « Pour nos produits frais et faits à la main, nous achetons uniquement des matières premières provenant d'entreprises qui ne testent actuellement aucune de leurs matières premières ni rien d'autre sur les animaux et qui n'ont pas l'intention de le faire à l'avenir. Ainsi, LUSH ne donne pas d'argent aux entreprises qui font des tests sur les animaux. Nous ne nous intéressons pas seulement à la matière première que nous achetons à l'entreprise, mais nous examinons l'ensemble du comportement de l'entreprise en matière de tests. Cela signifie que si une entreprise nous offre une matière première qui n'a pas été testée sur des animaux, mais commande ou effectue des tests sur des animaux pour d'autres raisons ou sur une autre matière première, nous n'achetons pas à cette entreprise. Il importe peu de savoir dans quel but la société commande ou effectue des tests sur les animaux, autrement dit que ce soit pour des produits alimentaires, pharmaceutiques ou cosmétiques.»

Les entreprises qui s'efforcent de fabriquer des produits ne faisant aucun recours aux tests sur les animaux utilisent souvent un label pour étiqueter clairement leurs cosmétiques sans tests sur les animaux.

Le contraste est frappant avec les entreprises européennes ou suisses qui vendent leurs produits cosmétiques dans des pays où l'expérimentation animale est obligatoire pour ces produits. Bien que ces entreprises ne réalisent pas elles-mêmes les tests sur les animaux, elles les commandent.

Un aperçu des labels cosmétiques liés à l'expérimentation animale :

VUE D'ENSEMBLE DU LABEL COSMÉTIQUE, AVEC FOCUS SUR L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE

Sceau	Logo	Marchio/Ditta certificata	Pas de tests sur les animaux de l'ensemble du produit	Pas de tests sur les animaux sur les ingrédients	Vegan	Cosmétiques naturels
Leaping Bunny / HCS (Humane Cosmetic Standard)		Oui	Oui	Oui	Non	Non
Positivliste des Deutschen Tierschutzbunds e.V.		Oui	Oui	Oui	Non	Non
Cosmos		Non	Oui	Oui	Non	Oui
Vegan Blume		Non	Oui	Non	Oui	Non
BDIH		Non	Oui	Oui	Non	Oui
Nature		Non	Oui	Non	Non	Oui
Peta - cruelty free		Oui	Oui	Oui	Non	Non
Peta - cruelty free & vegan		Oui	Oui	Oui	Oui	Non
ecocert		Non	Oui	Non	Non	Oui
V-Label Vegetarisch		Non	Oui	Oui	Non	Non
V-Label Vegan		Non	Oui	Oui	Oui	Non

Version 15.04.2020 | Ärzte gegen Tierversuche e.V. • Goethestr. 6-8 • 51143 Köln | www.kosmetik.aerzte-gegen-tierversuche.de

Dans la plupart des pays, les tests sur les animaux pour les cosmétiques sont toujours autorisés, voire obligatoires.

L'UE appelle à une interdiction mondiale de l'expérimentation animale pour les cosmétiques.

Certaines entreprises / marques connues sont autorisées à utiliser un ou plusieurs de ces labels, notamment Dr. Hauschka, Lush, Paul Mitchell, Santaverde et The Body Shop. Comme de nouvelles entreprises ou marques sont constamment certifiées « sans tests sur les animaux » ou peuvent perdre leur certification, les listes d'entreprises ou de marques de tiers « sans tests sur les animaux » sont souvent incomplètes ou incorrectes. Il est plutôt recommandé aux consommateurs de consulter les sites des organismes de certification (voir **agstg.ch/Albatros58-cosmetiques.pdf**) pour savoir quelles entreprises ou marques possèdent la certification correspondante.

Rigoureusement parlant, bien entendu, il n'existe pratiquement pas de produits cosmétiques sans tests sur les animaux, puisque dans le passé, des tests sur les animaux ont été réalisés pour presque toutes les substances.

Des tests sur les animaux pour les cosmétiques sont-ils encore obligatoires dans d'autres pays ?

Dans 80 % des pays du monde, les tests sur les animaux pour les cosmétiques sont encore autorisés, voire obligatoires. La Chine a la plus triste réputation à cet égard, puisqu'elle impose l'expérimentation animale pour certains produits cosmétiques. La Chine n'accepte les tests sans animaux que pour les produits « non special use » fabriqués localement, tels que le parfum, les soins des ongles et de la peau, le shampoing, le gel douche et le maquillage. Les cosmétiques produits à l'étranger et tous les produits « special use », tels que les teintures pour cheveux, les déodorants et les crèmes solaires, doivent être testés sur des animaux pour obtenir une autorisation de mise sur le marché en Chine. Cela s'applique également aux produits qui ont été testés dans l'UE à l'aide de méthodes sans animaux et qui se sont révélés sûrs : les produits exportés vers la Chine doivent être testés sur les animaux par des institutions chinoises sur place. Ces tests sont acceptés et financés par de nombreuses entreprises européennes qui souhaitent vendre ces produits en Chine. Les données obtenues à partir de ces tests sur les animaux ne peuvent toutefois pas être utilisées pour développer des produits destinés au marché de l'UE. Malgré ces dispositions, l'expérimentation animale dans les pays tiers est une épine dans le pied du Parlement européen, entre autres : comme cela a été rendu public dans un communiqué de presse en 2018, le Parlement européen considère que l'exhaustivité et la fiabilité des informations sur les produits cosmétiques provenant de pays tiers qui exigent encore des tests sur les animaux sont insuffisantes. Au lieu de cela, il exige une interdiction mondiale de l'expérimentation animale pour les cosmétiques. Il a été annoncé que l'UE ferait pression sur les Nations unies pour une interdiction mondiale de l'expérimentation animale pour les cosmétiques et demanderait l'interdiction de l'expérimentation animale pour les cosmétiques et la vente de produits cosmétiques testés sur des animaux d'ici à 2023.[3]

Même si l'interdiction européenne de 2013 n'a pas permis d'obtenir que les produits cosmétiques vendus sur le marché européen ou suisse soient totalement exempts d'expérimentation animale, elle a constitué un grand pas dans la bonne direction. L'interdiction a un effet de signal important. Il montre clairement que les autorités ont enfin reconnu qu'aucune expérimentation animale n'est nécessaire pour la sécurité des substances et que de meilleures méthodes - sans animaux et sans cruauté - peuvent et doivent être utilisées à la place. Bien que l'interdiction de l'UE ne concerne jusqu'à présent que l'expérimentation animale pour les produits cosmétiques, ce n'est qu'une question de temps avant qu'il soit reconnu que l'expérimentation animale dans d'autres domaines doit également être interdite. L'interdiction par l'UE de la vente de cosmétiques testés sur des animaux a également fait pression sur d'autres pays pour qu'ils interdisent l'expérimentation animale pour les produits cosmétiques. En fait, depuis 2013, de nombreux pays prévoient ou ont déjà introduit une interdiction de l'expérimentation animale pour les cosmétiques. Ainsi, l'interdiction de l'expérimentation animale dans l'UE (et dans les pays qui lui ont emboîté le pas) a pour effet de faire progresser la recherche sans animaux et la reconnaissance internationale de ces méthodes.

Ce n'est qu'en interdisant explicitement l'expérimentation animale pour les produits cosmétiques que l'UE a pu assumer ce rôle de pionnier important. Une législation comme celle de la Suisse, qui n'interdit pas explicitement l'expérimentation animale pour les produits cosmétiques, en revanche, ne peut pas entraîner ce changement de mentalité important. L'interdiction de l'UE a levé un obstacle important à la recherche sans animaux. Il faut s'attendre à ce qu'après l'interdiction de l'expérimentation animale dans le domaine des cosmétiques, de plus en plus de pays introduisent également une interdiction de l'expérimentation animale pour des substances telles que les médicaments ou les produits chimiques, pour lesquels les tests de sécurité sur les animaux étaient jusqu'à présent obligatoires.

Texte: Marietta Haller

Sources :
www.agstg.ch/quellen/albatros58.pdf
ou 041 558 96 89

Photos: 123rf.com/Bogdan Serban (gauche), 123rf.com/Amiki Shiyev (centre), 123rf.com/Dmitry Kalinovsky (droite)

L'expérimentation animale dans la recherche sur les maladies infectieuses – La souffrance animale derrière le COVID-19

par le Dr. méd. vét. Gaby Neumann de l'association allemande "Ärzte gegen Tierversuche e.V."

Dans le cadre de la crise du coronavirus, il est très important de développer un vaccin et de trouver des médicaments permettant d'empêcher les personnes infectées de développer des formes critique ou d'atténuer les symptômes. Tous ces objectifs doivent être atteints très rapidement. Et ils doivent aider l'espèce cible, c'est-à-dire l'homme. Le motif en est que la propagation du SRAS-CoV-2 est si rapide parce que le virus est devenu très spécialisé par rapport à son hôte. Aucune autre espèce n'est aussi vulnérable que l'homme, l'efficacité de l'expérimentation animale est donc plus que douteuse. En outre, l'expérimentation animale est connue pour être très longue. Alors comment expliquer que même pendant la propagation rapide du SRAS-CoV-2, cette méthode soir toujours utilisée et qu'on cherche « un modèle animal approprié » ? Pour nous, humains, cela signifie trop de temps avant que des vaccins et des médicaments efficaces soient mis au point. Et pour les animaux, cela signifie une immense souffrance.

Épidémie de SRAS-CoV de 2002 - d'innombrables « modèles animaux » et pourtant non transposables à l'homme

Cela était déjà évident lors de la première épidémie de SRAS-CoV en 2002, lorsque des expériences ont été menées sur cinq espèces de singes (macaque rhésus, macaque crabier, cercopithèque, sapajou et tamarin à moustache), des rats, des souris, des cobayes, des hamsters, des furets, des chats, des poules et des porcs. Les animaux ont été infectés par voie veineuse, trachéale ou nasale avec différentes doses de différentes souches du virus. Ou bien ils ont été maintenus à proximité d'animaux infectés artificiellement. Ils ont ensuite été observés pour détecter les symptômes pendant plusieurs jours à plusieurs semaines et tués pour examiner les modifications des organes.[1-3] Toutes les espèces animales étaient vulnérables à la contagion par le SRAS-CoV et certaines d'entre elles excrétaient des virus dans leurs fluides corporels. Cependant, les symptômes et l'évolution de la maladie n'ont pas pu être comparés à ceux de la maladie humaine.

Selon l'espèce et la souche virale utilisée, les singes, par exemple, pouvaient présenter d'une absence de symptômes à des symptômes graves tels qu'une respiration accélérée, de la toux, de la fièvre, de la diarrhée, une perte d'appétit et une grande apathie. Les résultats concernant les poumons étaient également très variables, dans certains cas sans aucune modification des tissus jusqu'à une inflammation grave des poumons.[4-7] Les macaques crabiers en particulier présentaient des symptômes de maladie très marqués, ce qui, selon les auteurs de l'étude, en fait de « bons modèles animaux » pour le virus du SRAS-CoV.[8] Cependant, pas un seul singe ne présentait des symptômes aussi graves que certains humains ou n'est mort d'une infection par le SRAS.[2]

Une similitude entre les furets et les humains est fatale pour cette espèce dans la recherche biomédicale. En effet, les furets peuvent également contracter la grippe et servent donc de « système modèle » pour la recherche sur les maladies virales des voies respiratoires.[9] Lors de la dernière épidémie de SRAS-CoV, ils ont également été infectés artificiellement, ont développé dans certains cas de graves altérations du foie et des voies respiratoires, sont devenus léthargiques et sont morts.[10-12]

M acaque rhésus dans un enclos

Photos: 123rf.com/ Bernard Chantal (titre), 123rf.com/ Ahmed Abd Elrahman (bas)

Souris humanisées

L'Institut Friedrich-Loeffler, sur l'île de Riems

Des souris, en tant qu' « animaux de laboratoire » les plus fréquentes, ont également été infectées artificiellement. On a « utilisé » différentes souches présentant différents défauts du système immunitaire.[13] Cependant, l'infection par le SRAS-CoV n'a provoqué que des changements mineurs dans les voies respiratoires. Et seuls les animaux plus âgés présentaient des symptômes tels que perte de poids, crampes, fourrure ébouriffée et signes de déshydratation. En revanche, les souris âgées de 4 à 6 semaines ne présentaient ni symptômes ni modifications des organes.[3]

Afin de résoudre le problème de l'absence de transposabilité des études sur la souris à l'homme, des souches de coronavirus dites « adaptées à la souris » ont été développées. Elles ont entraîné des maladies graves chez les animaux, voire la mort.[14,15] De tels virus modifiés ont également été utilisés chez les rats avec le même « succès ».[16] Cette approche est toutefois totalement absurde. Car en s'adaptant à une autre espèce (souris ou rat), le virus a plus ou moins fortement changé. Il n'est donc plus comparable à la souche qui est si dangereuse pour l'homme. Une autre méthode a consisté à modifier génétiquement des souris en insérant certains gènes humains (les « souris humanisées »). En conséquence, les animaux ont développé des symptômes plus forts après l'infection et sont morts plus fréquemment.[17,18] Cependant, certains d'entre eux ont présenté des symptômes qui n'ont pas été observés chez les humains, comme des troubles neurologiques. Cela n'est pas étonnant, car même si un gène humain est implanté dans les souris, il se trouve toujours dans un organisme de souris ayant un système immunitaire différent et ses propres gènes (différents de ceux des humains). Par conséquent, l'interaction souris - gène humain - virus n'est pas prévisible et les résultats ne peuvent pas être transposés aux humains.

SARS-CoV-2 2020 - L'expérimentation animale comme barrière

Dans le contexte de l'actuelle pandémie de coronavirus, plusieurs expériences sur les animaux ont déjà commencé. La plupart du temps, elles sont faites dans d'abord sur des souris.[19,20] Cependant, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, ils ne sont pas aussi bien appropriés qu'un « modèle de maladie », car ils ne sont pas très sensibles au virus.[21] A l'Institut Friedrich-Loeffler, sur l'île de Riems, près de Greifswald, au bord de la Baltique, des « animaux de ferme » tels que les porcs et les poules, mais aussi des furets et des chauves-souris sont infectés artificiellement au moyen du virus.[22] Précisément pour les furets vulnérables, cela signifie plusieurs jours de souffrance. Actuellement, l'accent est mis dans le monde entier sur les expériences sur les singes. Cela conduit même les laboratoires à avoir des problèmes pour obtenir des « singes de laboratoire ». Une véritable concurrence entre les chercheurs s'est développée. Dans le but d'être le premier à développer un vaccin ou un médicament contre le virus. Parce que l'argent et la gloire attendent le groupe de chercheurs qui y parviendra. Et cela au détriment des animaux, qui doivent souffrir atrocement lors des multiples expériences.[23] On ne tient pas compte du fait que les mêmes expériences sont actuellement menées sur plusieurs sites dans le monde.

Les expériences sur les animaux réalisées lors de la dernière épidémie de SRAS-CoV en 2002 ont mis en évidence une chose : les résultats, comme dans d'autres domaines de la recherche biomédicale, sont très difficiles à transposer à l'homme. Ils n'ont pas permis de développer de traitements. De plus, l'expérimentation animale en tant que méthode était bien trop lourde pour jouer un rôle dans la lutte contre le virus. Ce problème est également un sujet d'actualité. Ce n'est pas sans raison que la procédure habituelle dans le développement de vaccins a été abandonnée. En fait, l'expérimentation animale est légalement requise avant que les vaccins ne soient testés sur les humains. Dans la crise du coronavirus, des études cliniques sur l'homme sont déjà menées en parallèle avec l'expérimentation animale ou des expérimentations animales seront effectuées ultérieurement.[24,25] Cela montre une fois de plus que les responsables aussi sont conscients que l'expérimentation animale est en fait un frein. Une conclusion importante est donc qu'une modification de la législation en la matière rend possible l'utilisation de méthodes de recherche et d'essai efficaces ne comportant pas d'expérimentation animale en lieu et place de l'expérimentation animale. Cela signifierait un développement beaucoup plus rapide des vaccins et des médicaments dans la lutte contre le SARSCoV-2 pour les personnes malades ou à risque.

Texte: Marietta Haller

Sources :
www.agstg.ch/quellen/albatros58.pdf
ou 041 558 96 89

Vaccination

Photos: 123rf.com/ Vasily Koval (en haut à gauche), 123rf.com/ Foto Henk (en haut à droite), 123rf.com/ Perig (bas)

J' en ai assez!
Les expériences animales doivent être abolies.
C' est pourquoi je veux soutenir l'action de la CA *AVS*

☐ Je sollicite par la présente une affiliation en tant que membre donateur à la **CA *AVS*** et vous soutiens par un don régulier. En tant que membre donateur, je recevrai annuellement les trois éditions de la revue «Albatros» et un calendrier. Les cotisations annuelles se montent à CHF 100.– / Euro 100.– pour des adultes et CHF 30.– / Euro 30.– pour des élèves et étudiants.

☐ Je souhaite participer activement à la **CA *AVS***!

☐ Nous sommes une association et souhaitons devenir membre officiel, admis au vote, de la **CA *AVS*** – Communauté d'action des Antivivisectionnistes Suisses. Nous sollicitons une affiliation à la **CA *AVS*** et assurons de nous conformer aux objectifs de la **CA *AVS***.

☐ Je veux m'abonner à la revue «Albatros» pour CHF 25.– /Euro 25.– par année.

☐ Une très bonne idée de cadeau: l'Albatros! J'offre un abonnement annuel à l'Albatros pour CHF 25.–/Euro 25.–

☐ Veuillez m'envoyer _____ exemplaires du magazine gratuitement à des fins de distribution et d'affichage.

☐ Mme ☐ M. ☐ Organisation

Nom

Prénom

Rue/ N°

NPA/Lieu

Pays

E-mail

Veuillez cocher ce qui convient, ajouter votre adresse et renvoyer le formulaire par la poste ou par e-mail à:
CA*AVS*
Brisiweg 34
CH-8400 Winterthur
E-Mail: office@agstg.ch

CA *AVS* Shop

Langue	Article	Produit	Description de l'article	Dimension	Prix
d / f / i	Z05	Sac en coton	«Je prends mes responsabilités et dis non à la vivisection!» coleur: noir		Fr. 5,00
d / f / i	Z06	Sac en coton	«Je prends mes responsabilités et dis non à la vivisection!» coleur: bleu marine		Fr. 5,00
d	T01	Tee-shirt	«Wehrt euch gegen Tierversuche!» couleur: turquoise (laver à 30° seulement)	S/M/L/XL	Fr. 7,00
d	T02	Tee-shirt	«Affenversuche abschaffen!» couleur: noir	S/M/L	Fr. 15,00
d / f / i	T03	Tee-shirt	«Pour l'abolition de toutes les expériences sur animaux!» 3 langues, couleur: noir, femmes	XS/S/M/L	Fr. 15,00
d / f / i	T04	Tee-shirt	«Pour l'abolition de toutes les expériences sur animaux!» 3 langues, couleur: noir, hommes	S/M/L/XXL	Fr. 15,00
d	B23	Livre	Was Sie schon immer über Tierversuche wissen wollten (Dr. Corina Gericke)	3. Auflage	Fr. 10,00
d	V04	DVD	Tierversuche sind der falsche Weg - 5 Filme der Ärzte gegen Tierversuche		Fr. 7,00

Z05/Z06

B23

T01

T02

T03/T04

V04

Pour passer une commande, veuillez nous appeler au numéro 041 558 96 89. En Suisse, l'expédition est gratuite.
Nous possédons maintenant notre propre machine à badges et disposons de différents modèles de badges contre l'expérimentation animale, contre la fourrure et généralement pour les amis des animaux. Nous pouvons également créer des badges (sur demande) pour vous, si vous avez vous-même de beaux motifs.

LE PROJET ALT-AIR UNE RECHERCHE PLUS EFFICACE POUR LA SANTÉ PUBLIQUE SANS EXPÉRIMENTATION ANIMALE

POURQUOI LE PROJET A-T-IL BESOIN DE VOTRE AIDE ?

Aujourd'hui encore, la plupart des fonds publics ou issus de Fondations soutiennent principalement la recherche biomédicale menée sur des animaux. Pourtant, il a été démontré par l'Académie des Sciences Américaines que les résultats obtenus sur les animaux ne sont pas toujours applicables à l'homme.

Des méthodes alternatives, plus relevantes et plus efficaces, existent, mais les chercheurs ont des difficultés à obtenir des financements afin de mener des études sans expérimentation animale.

GRACE A VOTRE SOUTIEN, LA VIE DE NOMBREUX ANIMAUX DE LABORATOIRE PEUT ETRE SAUVEE.

Le but d'« Alt-Air Project » est de fournir gratuitement aux groupes de recherche universitaires des modèles utilisant exclusivement des cellules et tissus humains pour l'étude des maladies respiratoires comme la mucoviscidose, l'asthme, la bronchite obstructive chronique, les allergies et les infections virales ou bactériennes.

L'avantage pour la recherche d'utiliser des modèles in vitro humains est d'obtenir des résultats plus facilement transposables à l'homme pour le développement de nouveaux traitements que les données issues de l'expérimentation animale.

D'OÙ PROVIENNENT CES CELLULES HUMAINES ?

Elles proviennent de prélèvements effectués en milieu hospitalier, par exemple de biopsies ou déchets opératoires, pratiqués par un chirurgien avec le consentement du patient.

QUI OFFRIRA CES MODÈLES CELLULAIRES ?

Il s'agit de la société de biotechnologie Epithelix, créée en 2006 et spécialisée dans le domaine de l'ingénierie tissulaire humaine. Elle reconstitue notamment des mini-organes humains pour la recherche dans le domaine des maladies respiratoires.

DANS QUELS DOMAINES ALT-AIR PEUT FAIRE AVANCER LA RECHERCHE ?

1. MUCOVISCIDOSE

La mucoviscidose est une maladie génétique grave pour laquelle aucun traitement curatif n'a encore été trouvé. Après des décennies de recherche, des nouveaux médicaments ont été développés, qui améliorent sensiblement la santé des patients atteints de la mucoviscidose. Les modèles d'épithéliums humains reconstitués in vitro contribuent fortement au développement de ces nouveaux médicaments, le système respiratoire étant l'organe le plus touché par cette maladie. En effet, chez les patients atteints de mucoviscidose, l'épithélium respiratoire secrète un mucus très visqueux et collant qui encombre la voie aérienne, entraînant une infection et une inflammation chronique. Ce phénomène est reproduit sur les tissus de poumons reconstitués in vitro, permettant ainsi de tester l'efficacité de médicaments ou approches de thérapie génique pour restaurer la fonction de clairance.

Photo: alt-air-project.org / Epithelix (titre), (123rf.com/ 123rf.com/ Monticello (gauche), 123rf.com/Kwanchai Chai-udom (droite)

2. ASTHME, ALLERGIES

Bien que l'asthme soit une maladie inflammatoire, les symptômes se manifestent souvent et principalement au niveau respiratoire. En effet, chez les patients asthmatiques, l'épithélium est fragilisé. Comme le tissu pulmonaire communique aussi avec les cellules immunitaires, l'infection de l'épithélium respiratoire par des microbes contribue à une exacerbation de l'asthme. Les tissus in vitro respiratoire permettent de tester de nouvelles approches thérapeutiques, en d'autres termes, de nouveaux médicaments anti-inflammatoires locaux. L'épithélium est un immuno-régulateur très efficace et prometteur pour détecter de nouveaux allergènes. Ainsi, il est possible d'identifier des allergènes potentiels.

3. BRONCHITE OBSTRUCTIVE CHRONIQUE

La bronchite obstructive chronique (BPCO) est caractérisée par une dégénérescence progressive des tissus pulmonaires ainsi qu'une obstruction des voies respiratoires. Les tissus in vitro pulmonaires sont utilisables dans des modèles de métaplasie ou pour visualiser les marqueurs dérégulés pour les patients BPCO.

4. INFECTIONS BACTÉRIENNES

Pseudomonas aeruginosa, Streptococcus pneumonia, Staphylococcus aureus, ces bactéries peuvent infecter l'organisme par la voie aérienne. L'infection par ces bactéries est décrite comme préoccupante par l'Organisation Mondiale de la Santé. Il est donc nécessaire et urgent de développer de nouveaux antibiotiques pour faire face aux problèmes de résistances. Les tissus respiratoires humains, étant les premières cibles des bactéries, peuvent être utilisés comme plateforme pour tester l'efficacité de nouveaux antibiotiques.

5. INFECTIONS VIRALES

De nombreux virus sont capables d'infecter l'épithélium respiratoire, entre autres la grippe, les rhinovirus, le virus respiratoire syncitial, le coronavirus, les métapneumovirus, etc. Ces virus entrent dans les cellules par des récepteurs et se répliquent à l'intérieur du tissu pulmonaire. Les tissus in vitro pulmonaires sont des outils de recherche très puissants pour étudier le mécanisme d'action de l'infection et ainsi développer de nouvelles approches antivirales.

6. IMPACT DES POLLUANTS ATHMOSPHÉRIQUES

Les tissus respiratoires sont la première ligne de défense de l'organisme lorsque l'on respire des polluants atmosphériques. L'effet local aigu mais aussi chronique, aussi bien inflammatoire, cytotoxique ou de remodelage de ces substances inhalées, peut être observé et quantifié en utilisant des modèles pulmonaires in vitro.

À PROPOS D'EPITHELIX

Epithelix est une entreprise de recherche en biotechnologie indépendante et autofinancée, créée en 2006, spécialisée dans la reconstitution de tissus respiratoires in vitro.

Les mini-poumons développés et fabriqués par Epithelix ont une durée de vie de plus d'une année, rendant possible l'étude des effets locaux aigus, chroniques ou à long terme de médicaments ou produits chimiques inhalés in vitro.

Epithelix soutient, depuis ses débuts, la recherche académique par l'accès à ses tissus à des conditions préférentielles. Son but est de réduire davantage et beaucoup plus rapidement l'utilisation d'animaux pour tester l'efficacité ou la toxicité de produits sur le système respiratoire.

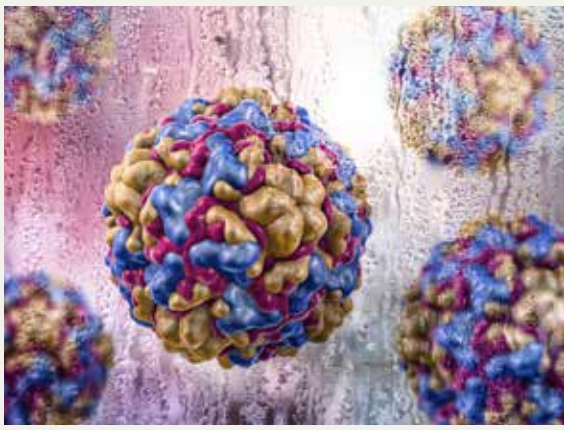

Epithelix Sàrl
18, Chemin des Aulx –
CH-1228 Plan les Ouates

IBAN : CH51 0840 1016 1655 9890 4
BIC : MIGR CHZZ 80 A

Photos: 123rf.com/ bubutu (haut), 123rf.com/ Royalty Stockphoto (côté vers le haut), 123rf.com/ Kateryna Kon (côté milieu), 123rf.com / Tomas (page ci-dessous)

En bref

Les scientifiques veulent s'éloigner de l'expérimentation animale standardisée

Comme l'a annoncé un communiqué de presse de l'Université de Berne le 02.06.2020, « des experts internationaux ont élaboré de nouvelles recommandations sur la planification des expériences sur les animaux à l'invitation de l'Université de Berne ». Bernhard Völkl, de la faculté Vetsuisse de l'Université de Berne, le professeur Hanno Würbel, professeur en protection des animaux à l'Université de Berne, et d'autres experts dans les domaines de la biologie, des plans d'expériences et de la biostatistique sont arrivés à la conclusion qu'il est nécessaire de s'écarter des conditions de laboratoire standardisées dans le cadre de l'expérimentation animale.

Comme le critiquent depuis longtemps les opposants à l'expérimentation animale, les résultats des expériences sur les animaux sont peu reproductibles. Dans le passé, la recherche expérimentale sur les animaux a tenté de résoudre le problème de la faible reproductibilité en faisant de la réalisation d'expériences sur les animaux dans des conditions de laboratoire hautement standardisées la référence absolue. Les chercheurs ont essayé d'exclure tous les facteurs d'influence qui n'étaient pas nécessaires aux expériences. Cela devrait permettre d'améliorer les résultats des expériences tout en réduisant le nombre d'animaux nécessaires.[1] La plate-forme Internet « Tierversuche verstehen » indique par exemple : « En vue de réduire la (...) dispersion (statistique) des résultats expérimentaux et par conséquent le nombre d'animaux de laboratoire nécessaires pour tester une hypothèse scientifique, l'expérimentation animale est standardisée. Cela est d'une grande importance pour le travail scientifique car il augmente la validité et la reproductibilité des études scientifiques. (...) La normalisation a lieu dans les animaux de laboratoire eux-mêmes - ce qu'on appelle les facteurs endogènes - et dans les conditions dans lesquelles les animaux sont détenus, ce qu'on appelle les facteurs exogènes. Ceux-ci peuvent également influencer les résultats des expériences sur les animaux.»[2] Toutefois, cette standardisation n'a pas amélioré la reproductibilité. Ce problème doit maintenant être résolu en s'écartant à nouveau de la standardisation. « La portée de nombreuses expériences sur les animaux est si limitée qu'il y a un risque considérable d'obtenir des résultats expérimentaux non reproductibles », explique M. Würbel. Son équipe recommande plutôt une « hétérogénéisation » des expériences sur les animaux - la variation doit être spécifiquement planifiée (par exemple en utilisant plusieurs lignées de reproduction, groupes d'âge ou des conditions d'élevage différentes). Cela devrait permettre d'élargir la portée des résultats et donc d'améliorer la reproductibilité. « Il n'y a pas de solution unique pour toutes les expériences. C'est pourquoi nous recommandons l'hétérogénéisation des animaux et des conditions environnementales en termes généraux. Les chercheurs doivent justifier leurs solutions par rapport à la portée prévue des résultats expérimentaux », déclare M. Völkl. Selon les scientifiques, des solutions possibles devraient être explorées dans le cadre des futures expériences afin que les chercheurs puissent recevoir des recommandations plus concrètes pour leurs plans d'expérience. L'équipe est convaincue qu'en prévoyant des variations, il faudra moins d'expériences sur les animaux et donc moins d'animaux pour obtenir des résultats reproductibles. « Même si un plus grand nombre d'animaux était utilisé pour les expériences prises isolément, la consommation totale d'animaux diminuerait », promet le communiqué de presse. « Nous proposons un changement de paradigme pour augmenter les avantages de l'expérimentation animale et ainsi réduire la consommation d'animaux », déclare M. Würbel. « Au lieu de minimiser le nombre d'animaux par expérience, nous devrions maximiser le gain de connaissances par animal ou par expérience.»

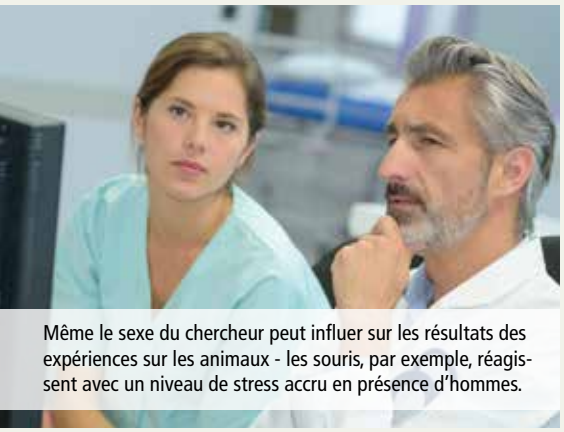

Même le sexe du chercheur peut influer sur les résultats des expériences sur les animaux - les souris, par exemple, réagissent avec un niveau de stress accru en présence d'hommes.

Photos: 123rf.com/ Bel Chonock (titre), 123rf.com/ Auremar (bas)

Dans sa communication, l'équipe demande que les organismes de financement de la recherche, les autorités d'autorisation et les éditeurs de revues scientifiques considèrent l'hétérogénéisation comme un nouveau standard.[1]

L'AG STG considère que le changement de paradigme demandé et l'adhésion au modèle de l' « expérimentation animale » qui y est associée - qui est de toute façon défectueuse et inadaptée à la médecine humaine - sont erronés. Au lieu d'un changement de paradigme au sein de la recherche sur l'expérimentation animale, il faut clairement rechercher un changement de paradigme pour passer de l'expérimentation animale à la recherche sans expérimentation animale.

La standardisation de l'expérimentation animale va si loin que, par exemple, l'alimentation des poissons est contrôlée par ordinateur pour éviter les variations dans l'alimentation.

EURL ECVAM recommande l'utilisation d'anticorps non dérivés d'animaux

Le 15 mai 2020, la Commission européenne a annoncé sur son site que le Laboratoire européen de référence pour les alternatives à l'expérimentation animale EURL ECVAM a émis une recommandation visant à reconnaître la validité scientifique des anticorps non dérivés d'animaux. Le laboratoire recommande de mettre fin à l'utilisation d'animaux pour le développement et la production d'anticorps.[3]

«Bien que des technologies sans animaux soient disponibles, les animaux sont toujours utilisés pour le développement et la production d'anticorps monoclonaux et polyclonaux et d'autres réactifs d'affinité. Conformément aux exigences légales de la directive européenne 2010/63/UE sur la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques, les animaux ne doivent pas être utilisés dans des procédures pour lesquelles il existe des alternatives sans animaux fournissant les mêmes informations ou plus d'informations que l'expérimentation animale. C'est pourquoi EURL ECVAM a mandaté son comité scientifique consultatif (ESAC) pour examiner les preuves disponibles et fournir un avis sur la validité scientifique des anticorps et autres réactifs d'affinité produits à l'aide de technologies non animales », écrit EURL ECVAM.[4] Le comité consultatif a conclu que les anticorps sans animaux et autres réactifs d'affinité sont meilleurs que ceux dérivés d'animaux. Le docteur Marlies Halder, l'un des auteurs de la recommandation, explique : « Les anticorps dérivés d'animaux sont généralement différents d'un lot à l'autre et ont une faible spécificité par rapport à la molécule cible. Ces problèmes peuvent être résolus en utilisant des anticorps produits avec la technologie de dite de phage display. Leur utilisation augmentera considérablement la reproductibilité et la pertinence des procédures scientifiques (...) ». Les anticorps non dérivés d'animaux sont généralement plus performants que les anticorps animaux en termes de propriétés souhaitées telles qu'une grande affinité de liaison, une stabilité et une spécificité élevées. Contrairement aux anticorps animaux, les anticorps non animaux peuvent être produits de manière fiable et rapide en quantités illimitées. La technologie de phage display est l'une des nombreuses technologies dont la science dispose depuis des années pour la production d'anticorps. Néanmoins, près d'un million d'animaux sont encore utilisés dans l'UE chaque année pour la production d'anticorps, souvent associés à de graves souffrances.[3]

Développement en Bolivie d'un ventilateur sans expérimentation animale

En raison de l'actuelle pandémie de coronavirus, un nombre particulièrement important de ventilateurs est nécessaire en Bolivie aussi. « Cependant, les personnes impliquées dans le projet bolivien ne voulaient pas perdre un temps précieux en torturant des animaux », écrit PETA Deutschland e. V. dans sa communication. « L'ingénieur en développement (...) a donc demandé le soutien de PETA USA et d'APLAB". Grâce au soutien de PETA USA et d'APLAB (Amor por los Animales Bolivia), les ingénieurs de l'université de La Paz ont pu mettre au point un ventilateur pour les patients atteints de COVID-19 qui a été testé exclusivement avec des méthodes sans animaux. Les nouveaux ventilateurs MAMBU (mechatronic artificial manual breathing unit) ont été testés sur des modèles de poumons artificiels humains plutôt que sur des animaux comme les porcs. De cette manière, non seulement la souffrance des animaux (intubation, anesthésie et respiration artificielle) a pu être évitée, mais il a fallu beaucoup moins de temps pour mettre au point le nouveau ventilateur. Le ventilateur s'est avéré sûr lors de tests de simulation et d'essais cliniques. « Les nouveaux ventilateurs convainquent par leurs performances exceptionnelles et peuvent être utilisés dans n'importe quel pays », déclare PETA.[5]

Bien que la production d'anticorps sans animaux soit possible et que la loi n'autorise les expériences sur les animaux que « lorsque cela est nécessaire », des animaux continuent d'être utilisés pour produire des anticorps.

Une nouvelle méthode révèle des changements involontaires dans le gène cible

Le système CRISPR/Cas est un ciseau moléculaire qui est utilisé dans la recherche depuis des années pour modifier les gènes : Avec ces ciseaux, le double brin d'ADN peut être coupé à l'endroit désiré et les gènes peuvent être inactivés ou, en insérant de nouvelles sections d'ADN au niveau du site de clivage, modifiés. Cependant, les méthodes CRISPR/Cas ne fonctionnent pas sans faille et peu-

Photo: 123rf.com/ Bilanol (gauche), 123rf.com/ Iuliia Mikhalitskaia (haut)

vent provoquer des modifications supplémentaires non souhaitées du génome. Les changements indésirables peuvent se produire non seulement dans le gène lui-même (effet « on-target »), mais aussi à tout autre endroit de l'ADN (effets « off-target »). Le professeur Dominik Paquet, neurobiologiste à l'Institut für Schlaganfall- und Demenzforschung (Institut de recherche sur les accidents vasculaires cérébraux et les démences) de l'Université Ludwig-Maximilian de Munich (LMU), explique : « Un effet sur la cible peut amener le système CRISPR, au lieu de modifier un site spécifique du gène, à réduire ou à arrêter complètement sa fonction. Alors que les effets hors cible sont déjà assez bien compris et que de bonnes méthodes de détection sont disponibles, les effets sur cible ne sont connus que depuis peu - et jusqu'à présent, aucune méthode n'a été acceptée dans la recherche et largement applicable pour les trouver ». Paquet et son équipe ont maintenant développé une nouvelle méthode simple qui permet de détecter de manière fiable les effets sur la cible causés par les ciseaux moléculaires CRISPR/Cas9. Leurs recherches sur les cellules souches pluripotentes humaines induites ont montré que les effets sur la cible sont très fréquents dans les cellules souches humaines traitées avec les ciseaux moléculaires. Selon le mécanisme de réparation utilisé, jusqu'à 40 % des cellules traitées sont affectées par des modifications involontaires. En utilisant un modèle de culture cellulaire Alzheimer, les chercheurs ont également pu montrer que l'apparition des symptômes est entravée par de tels effets involontaires sur la cible. Cela montre à quel point l'impact de tels changements involontaires peut être important sur les résultats des études utilisant les systèmes CRISPR/Cas. Les chercheurs pensent que leur nouvelle méthode devrait être utilisée comme un contrôle de qualité supplémentaire pour identifier les cellules altérées involontairement et ainsi augmenter la fiabilité des ciseaux moléculaires CRISPR-Cas9.[6]

Aucun animal n'est nécessaire pour fabriquer et tester les ventilateurs - pourtant, ils sont souvent testés sur des porcs.

LPT de Löhndorf - désormais sous une nouvelle direction - continue de pratiquer l'expérimentation animale

En octobre 2019, SOKO Tierschutz a publié des images prises clandestinement dans le laboratoire d'expérimentation animale « Laboratory of Pharmacology and Toxicology » (LPT) de Mienenbüttel. Les images ont révélé des conditions choquantes au sein du LPT et ont conduit à la fermeture du laboratoire en février 2020.[7] Comme l'autorité pour la santé et la protection des consommateurs (BGV) ne considérait l'exploitant du LPT de Mienenbüttel comme fiable en termes de droit de la protection des animaux du fait de graves violations de la loi sur la protection des animaux, l'un des deux autres laboratoires de cet exploitant – le LPT de Neugraben - a été fermé le même mois.8 Dans le LPT de Löhndorf, le troisième laboratoire de l'exploitant, des expériences sur les animaux peuvent toutefois encore être effectuées. Selon les autorités, ce laboratoire doit être jugé différemment d'un point de vue juridique, car les expériences y sont menées principalement sur des rats et des souris et non sur des singes et des chats, et les employés sont pour la plupart différents de ceux de Mienenbüttel et de Neugraben.[9] Comme SOKO l'a indiqué dans un communiqué de presse le 28.05.2020, cela n'a pas changé jusqu'à présent et au LPT de Löhndorf – à l'encontre duquel une procédure pénale est en cours pour suspicion de cruautés sur des lapins et de falsification d'une étude d'expérimentation animale - l'expérimentation animale peut continuer à être pratiquée.[10] Comme SOKO Tierschutz l'a annoncé dans un communiqué de presse le 17.01.2020, l'association a déjà porté plainte contre les responsables du LPT de Löhndorf au début de l'année, « après qu'un témoin ait déclaré que des lapins y étaient tués dans des conditions atroces sans raison, parce que les anesthésiques n'étaient pas suffisamment administrés et que, dans une étude, le taux élevé de mortalité des rats du fait substance était masqué ».[11] En outre, le LPT de Löhndorf a repris l'ancien employé du LPT de Mienenbüttel, qui s'était révélé particulièrement cruel : comme le rapporte SOKO Tierschutz, cet employé a délibérément frappé un singe récalcitrant contre le cadre de la porte devant une caméra cachée et a délibérément torturé un autre animal. Parmi ses anciens employés, il était connu pour battre violemment des animaux. De plus, selon SOKO, cet employé était précisément connu pour ses provocations et ses attaques contre les personnes qui manifestaient contre le LPT. « C'est pourquoi il y a non seulement des poursuites pénales contre lui pour suspicion de cruautés envers les animaux, mais aussi une pour suspicion de lésions corporelles », explique le communiqué de presse de SOKO. « Cette combinaison de violence contre les animaux et les humains n'était apparemment pas une raison pour que le LPT et la nouvelle direction se passent des services de cet homme. Cela montre que le LPT ne se soucie pas des animaux ou des personnes. Ce n'est pas cela que l'on appelle de la fiabilité et cette affaire devrait enfin faire se réveiller les autorités du Schleswig-Holstein », déclare Friedrich Mülln de SOKO Tierschutz.[10]

Le LPT de Löhndorf, qui n'est toujours pas fermé, fait l'objet d'une procédure pénale pour suspicion de traitements cruels sur des lapins et de falsification d'une étude d'expérimentation animale.

Texte: Marietta Haller

Sources :
www.agstg.ch/quellen/albatros58.pdf
ou 041 558 96 89

Photos: 123rf.com/ Lightwise (bas), 123rf.com/Poroon (haut)

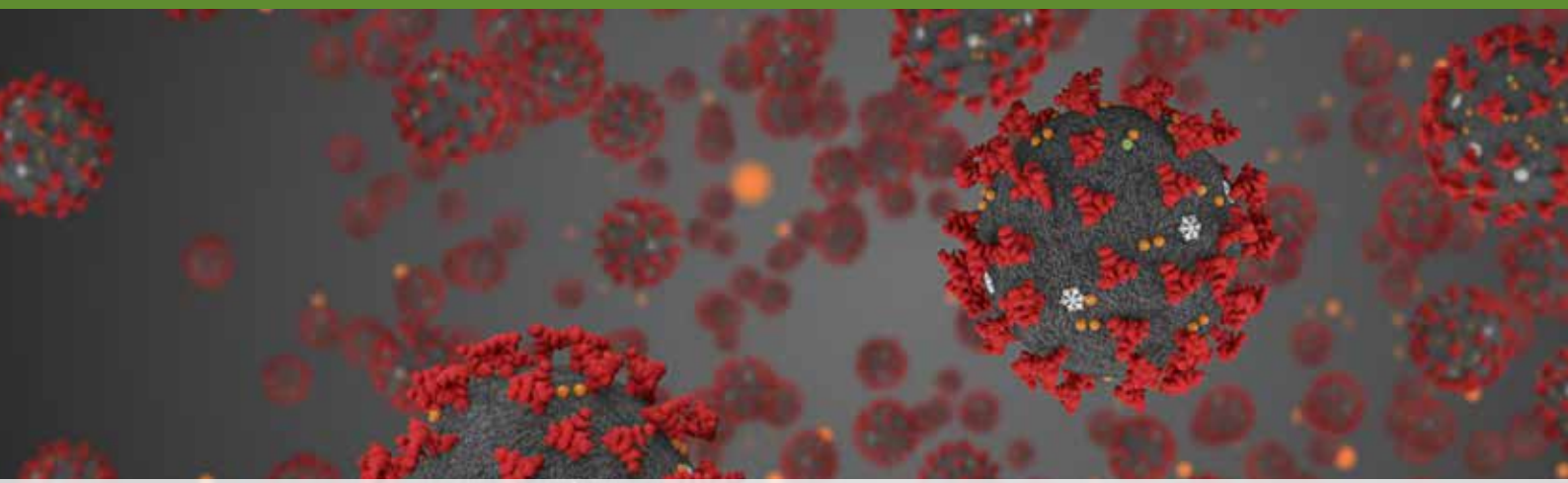

La recherche suisse dans la lutte contre le coronavirus

Depuis des mois à présent, la recherche mondiale se concentre sur le virus SRAS-CoV-2 et la maladie COVID-19 (coronavirus), qu'il provoque chez l'homme. Jusqu'à présent, aucun vaccin ni aucun remède contre le coronavirus n'a été mis au point. Cet échec s'explique en par le fait que la recherche continue de reposer principalement sur l'expérimentation animale. Même si, heureusement, des méthodes sans animaux sont de plus en plus utilisées, trop d'argent et de temps sont encore investis dans des expérimentations animales trompeuses et inutiles.

Le 6 mai 2020, Meret Schneider, du parti des Verts, a présenté une interpellation au Conseil national. Comme elle l'explique, le Conseil fédéral a lancé le Programme national de recherche « COVID-19 » (PNR 78) par l'intermédiaire du Fonds national suisse (SNF), dans le cadre duquel la recherche biomédicale et clinique sur la coronavirus sera soutenue à hauteur de 20 millions de francs. « En outre, l'appel spécial du FNS, très bien doté, pour des projets de recherche de deux ans visant à combattre le virus, qui prévoit explicitement la recherche avec des animaux, est également en cours », se plaint M. Schneider. Le FNS a prévu un montant estimé à dix millions de francs pour l'appel spécial.[1] Schneider critique le fait que les méthodes des 3R - bien qu'elles soient obligatoires - et en particulier le développement et la mise en œuvre de méthodes sans animaux ne bénéficient pas d'un financement aussi important que la recherche expérimentale sur les animaux : « La promot ion non seulement de la recherche portant sur des méthodes se passant d'animaux, mais aussi de la mise en œuvre de ces méthodes, est insuffisante et marginale comparée à la recherche basée sur des expériences sur animaux souvent douloureuses et sur la détention d'animaux de laboratoire ne répondant pas aux besoins des espèces animales. Chaque année, quelque 650 000 animaux sont utilisés pour des expériences, et bien plus d'un million d'animaux sont élevés et détenus dans des animaleries de laboratoire, ce qui représente des coûts de plusieurs centaines de millions de francs par an. Le rapport entre les expériences recourant à des animaux et les expériences se passant d'animaux est, depuis des décennies, de 99 contre 1 - au mieux - bien que ces dernières soient, preuves à l'appui, plus efficaces, plus rapides et meilleur marché. Une grande partie de la population et de nombreux chercheurs novateurs estiment qu'il serait temps de changer de cap : il faut en finir avec l'expérimentation animale pour appliquer le principe des 3 " R " et adopter en particulier des méthodes de substitution (se passant des animaux). On dispose déjà de connaissances qui nous montrent la voie à suivre, faisant appel aux cellules humaines et aux organoïdes. Qui plus est, on a un urgent besoin de thérapies et de vaccins : on ne peut pas se permettre, à la fois pour des raisons de temps et d'efficacité, de faire un « détour » en recourant à l'expérimentation animale, car cette option prendrait 10 à 15 ans et ne garantirait en aucun cas la découverte de thérapies efficaces pour l'homme.

Jusqu'à présent, aucun vaccin contre le coronavirus n'a été développé.

Photos: 123rf.com/Donato Fiorentino (titre), 123rf.com/Belcho Nock (bas)

Dans le domaine des « sciences biologiques fondamentales » en particulier, l'expérimentation animale est toujours utilisée.

Les furets sont souvent utilisés pour les tests des maladies infectieuses humaines.

Dans ces conditions, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral :

1. Peut-il donner la garantie que la promotion de la recherche relative au COVID-19 tient compte des méthodes de recherche sans expérimentation animale d'une façon au moins équivalente aux projets faisant appel aux expériences sur animaux, et avec des ressources comparables ?

2. Va-t-il s'engager pour que l'on promeuve avant tout les méthodes testées sur des êtres humains - donc se passant de toute expérimentation animale - en vue de la mise au point de thérapies pour soigner les personnes souffrant du COVID-19 étant donné qu'elles sont plus facilement applicables, plus probantes sur le plan scientifique, plus rapides et meilleur marché ?

3. A l'étranger, il y a des équipes à la pointe de la recherche qui voient dans la crise sanitaire actuelle une grande opportunité de changer de système, à savoir d'abandonner les méthodes recourant à l'expérimentation animale pour se tourner vers des méthodes de substitution (sans expérimentation animale). Comment le Conseil fédéral peut-il faire en sorte non seulement que ces équipes soient consultées et qu'elles puissent participer au projet de recherche, mais aussi que le Centre de compétences suisse 3R (3RCC) fasse bénéficier la Swiss National COVID-19 Science Task Force de son expertise reconnue ?[2]

Jusqu'à présent (au 15 juin 2020), l'interpellation n'a pas encore été traitée au Conseil, mais un regard sur le registre des projets COVID-19 donne déjà une idée des réponses à ces questions. Le but du registre des projets est de fournir des informations sur tous les projets soutenus par le FNS (et d'autres sources) en rapport avec Corona. « Actuellement, le registre des projets offre un panorama de la recherche publique sur le Covid-19 en Suisse, à l'exception des projets financés directement par les hautes écoles et les hôpitaux », informe le FNS sur son site. Jusqu'à présent, cependant, seuls les projets issus du financement normal de la recherche et de l'appel spécial « coronavirus » sont inclus, ceux du programme national de recherche « Covid-19 » manquent encore.

La sélection des projets montre que, bien que de nombreuses méthodes sans animaux soient soutenues, l'expérimentation animale est toujours utilisée, en particulier dans le domaine des « sciences biologiques fondamentales ». La pandémie de SRAS en 2002/2003 (causée par le coronavirus associé au SRAS (SARS-CoV)) ou l'épidémie de SERS en 2012 (causée par le coronavirus associé au MERS (MERS-CoV)) au Moyen-Orient nous ont montré que la recherche animale, dépassée, est vouée à l'échec dans la lutte contre le coronavirus : malgré tous les efforts de la recherche animale, il n'existe toujours pas de vaccin ou de remède contre le SRAS et le SERS.

L'expérimentation animale n'est pas seulement une mauvaise méthode parce que les différences entre les espèces sont trop importantes et que la probabilité de transposer les résultats à l'homme est trop faible ; elle est également très coûteuse et prend beaucoup de temps. Par exemple, le développement d'un vaccin prend normalement jusqu'à 15 ans. Il est vrai que la procédure de test pour l'approbation d'un vaccin peut être accélérée en cas de pandémie, comme l'indique Swissmedic selon le Tagesanzeiger [3] – malgré cela, il faut s'attendre à un temps de développement plus long.

Rien que pour trouver un « modèle animal » présentant les symptômes souhaités d'une maladie humaine soit trouvé, il faut beaucoup de temps, ressource précieuse qui, précisément dans le cas d'une pandémie, n'est pas disponible. « InVitro+Jobs » explique dans un article sur le coronavirus : « Un « modèle animal » reflétant l'infection des humains est actuellement recherché d'urgence dans le monde entier. Selon les premi-

Photos: 123rf.com/Budabar (haut), 123rf.com/Rashid Valitov (bas)

ers résultats de l'Institut Friedrich-Loeffler, les furets pourraient être sélectionnés comme animaux modèles pour l'infection de l'homme par le nouveau coronavirus et pour les tests de vaccins ou de médicaments. Ces dernières années, près des deux tiers de toutes les expériences sur les furets ont été menées pour étudier les maladies infectieuses humaines. Le furet est commercialisé dans le monde entier comme système de test alternatif aux primates non humains. Cependant, de nombreux chercheurs veulent apparemment aussi étudier le coronavirus en utilisant des « modèles animaux » génétiquement manipulés. Le laboratoire Jackson propose déjà des souris génétiquement manipulées. Par nature, la souris n'est pas adaptée en raison des différences de la protéine ACEII. Cependant, sur la base de recherches antérieures sur la protéine ACEII, le Jackson Laboratory a fait sortir d'un chapeau la souris transgénique K18-hACE2. L'information génétique de la protéine ACEII humaine a été incorporée dans le génome de la souris. Une infection à coronavirus est très pénible pour la souris : elle provoque entre autres une surrégulation des messagers inflammatoires dans les poumons et le cerveau. Trois à cinq jours après l'infection, la respiration devient difficile et une léthargie apparaît. Les animaux meurent dans les sept jours.»[4]

En revanche, la recherche sans animaux est éthique, sûre, transposable, rapide et moins coûteuse que l'expérimentation animale. « La crise actuelle du coronavirus montre très clairement la grave erreur commise par le passé en ne promouvant pas de manière adéquate les méthodes de recherche sans animaux et basées sur l'homme, telles que les modèles de poumon humains en 3D et les puces multi-organes », déclare le Dr Gaby Neumann de l'association Ärzte gegen Tierversuch.[5]

Malgré le manque de soutien, il existe déjà de nombreux bons projets de recherche qui ne font pas du tout appel à l'expérimentation animale. « Animalfree Research » (une fondation suisse qui soutient la recherche sans expérimentation animale et encourage les projets de recherche sans animaux) est l'une des rares organisations qui soutiennent financièrement de manière explicite la recherche sans animaux. Elle explique sur son site : « Dans la crise actuelle, Animalfree Research a décidé d'utiliser des fonds pour la recherche d'un vaccin ou le traitement du COVID-19. Elle soutient les initiatives suivantes : la société biotechnologique suisse Epithelix est active dans le domaine de l'ingénierie tissulaire et a développé un modèle de poumon à partir de cellules humaines qui a une durée de vie de plus d'un an. Cela permet d'étudier les effets à long terme des agents pathogènes sur les tissus pulmonaires ainsi que les traitements. Avec son projet de crowdfunding « Alt-Air », Epithelix espère mettre le modèle à la disposition du plus grand nombre possible de groupes de recherche. Jusqu'à présent, plus de 10 000 euros ont été collectés, et nous avons apporté une contribution substantielle au projet ». Animalfree Research est également partenaire du programme de financement du Center for Alternatives to Animal Testing (CAAT) de l'université Johns Hopkins. Ce programme a été lancé dans de brefs délais pour les projets de recherche qui utilisent des méthodes sans animaux pour étudier les mécanismes du COVID-19 ainsi que les médicaments ou vaccins contre cette maladie.[6]

Les études cliniques et épidémiologiques sont également particulièrement importantes. Par exemple, l'étude britannique RECOVERY ("Randomised Evaluation of COVid-19 thERapY") a récemment montré que la mortalité à 28 jours des patients nécessitant une ventilation mécanique est réduite de 35 % lorsqu'ils reçoivent de la dexaméthasone (un médicament anti-inflammatoire).[7] L'étude RECOVERY est la plus grande étude clinique au monde dans la lutte contre le coronavirus. Elle examine l'efficacité chez les patients atteints de coronavirus des médicaments déjà approuvés pour le traitement d'autres maladies. Par ailleurs cette étude sur l'homme teste le plasma de convalescence contenant des anticorps anti-SARS-CoV-2 de personnes ayant guéri du COVID-19.[8]

Il est assez peu probable que le changement de mentalité nécessaire - abandonner la recherche sur les animaux pour se tourner vers une recherche sans expérimentation animale - se produise pendant la pandémie. Il est plus probable, en revanche, que l'appel à une recherche sans animaux sûre, significative et rapide sera entendu une fois que la crise du coronavirus aura été surmontée. À l'heure actuelle, alors que des médicaments et des vaccins sont partout nécessaires de manière urgente et rapide, il n'est plus possible de nier que l'expérimentation animale est une méthode de recherche inadaptée et que la promotion et le développement de méthodes avancées et sans animaux ont été insuffisamment encouragés.

Texte: Marietta Haller

Sources :
www.agstg.ch/quellen/albatros58.pdf
ou 041 558 96 89

Une étude clinique a montré que la dexaméthasone, un anti-inflammatoire, réduit d'un tiers la mortalité des patients présentant des formes graves de coronavirus.

Photo: 123rf.com/ Charles Wollertz

SALUT LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

Là où il y a des humains, il y a des chiens. On les appelle parfois leurs meilleurs amis. Je pourrais l'accepter, mais certains d'entre eux nous chassent. Je ne pense pas que ce soit correct. Mais au moins, heureusement, les chiens n'entrent pas dans nos tanières. Et si les humains les trouvent si géniaux, je vous les présenterai dans ce magazine.

Avec de généreuses salutations, votre

Souris

Les chiens – des compagnons depuis la nuit des temps

Environ un demi-million de chiens domestiques vivent en Suisse. Il y en a mille fois plus dans le monde, soit 500 millions. Cependant, la plupart d'entre eux ne vivent pas dans des familles comme ici, mais à moitié ou complètement à l'état sauvage. Vous le savez peut-être grâce aux vacances dans les pays du Sud, où de nombreux chiens vivent dans les rues, où l'on ne sait pas s'ils appartiennent à quelqu'un ou non. C'est un problème car ces chiens se multiplient de manière incontrôlée. Le risque qu'ils tombent malades, qu'ils soient gravement blessés ou qu'ils n'aient pas assez à manger s'en trouve accru. Comme beaucoup de gens n'aiment pas non plus voir des chiens errants courir partout, ces derniers sont parfois tués brutalement. Parfois, ils sont également capturés par des militants de la protection des animaux et amenés dans des pays comme la Suisse, l'Allemagne ou l'Autriche pour y être vendus à des amis de chiens. Ce qui semble très beau au début, ne fonctionne malheureusement pas toujours. Certains de ces chiens sont atteints de maladies chroniques et ont besoin de traitements coûteux pour le reste de leur vie. Certains ont à ce point intériorisé la vie dans la rue qu'ils ne peuvent pas s'adapter aux conditions de vie des chiens domestiques, ce qui frustre leurs nouveaux propriétaires, qui les traitent alors de façon inappropriée ou s'en débarrassent. Peut-être serait-il préférable de faire de la protection animale sur place, de castrer les chiens et de leur fournir des soins médicaux.

Les races de chiens suisses

Bien sûr, il peut aussi arriver que des chiens élevés ici ne s'entendent pas avec leurs propriétaires. Mais s'ils sont bien socialisées et que la personne a choisi une race qui correspond à ses besoins et à ses possibilités, la probabilité est plus faible. Il existe près de 400 races de chiens différentes dans le monde. Les races de chiens suisses les plus connues sont probablement le Bouvier bernois et le Saint-Bernard. Ces derniers sont élevés en Suisse depuis plus de 100 ans. Depuis la fin du 17e siècle, les chiens assistent les moines de l'hospice du Grand Saint-Bernard fondé vers 1050. Vu que les chiens ne vivaient pas vieux à cette altitude à l'époque, il fallait à longueur de temps aller chercher des chiens dans les environs. Leur apparence extérieure n'était pas uniforme. Ce n'est qu'au 19e siècle que leur apparence extérieure est devenue uniforme. Elle existe aujourd'hui en deux variantes : à poil long et à poil court. Le Saint-Bernard a été créé. Les deux variantes ont en commun un pelage blanc/rouge-brun et une corpulence massive. Avec une taille allant jusqu'à 90 cm, ils ne sont plus vraiment adaptés comme chiens d'avalanche, ce qui était leur « métier » initial. Ainsi, Barry, le plus célèbre d'entre eux et l'ancêtre de tous les Saint-Bernard, aurait sauvé la vie de plus de 40 personnes.

Le Bouvier bernois est également grand et fort. Il a un poil long et doux, parfois légèrement ondulé. La couleur principale est le noir avec une tache blanche, une poitrine blanche et des pattes blanches. Il a également des joues brun-rouge, des taches brun-rouge sur les yeux et des marques brun-rouge sur les côtés de la poitrine blanche et sur les jambes. Les bouviers bernois sont considérés comme des chiens de bon caractère et amicaux. On les trouve souvent comme chiens de ferme, parfois aussi comme chiens de famille. Les autres bouvier suisses, le bouvier de l'Appenzell et le bouvier de l'Entlebuch, en sont des parents éloignés.

Domaines d'application et utilisation prévue

Les chiens ne gardent pas seulement la maison et la ferme et les enfants, mais ils accompagnent aussi les hommes à la chasse, comme chiens de berger pour les moutons et autres animaux, les soutiennent comme chiens guides pour les aveugles, comme chiens d'assistance, de sauvetage ou de thérapie. Ils l'aident à traquer les drogues et les explosifs, à rechercher des personnes disparues ou des criminels. Ils tirent des traîneaux et sauvent des humains sur l'eau, sur terre et sur la neige. Ils servent avant tout de partenaires de loisirs pour de nombreuses personnes. De l' « agility », au « disc dogging », en passant par le « dog dancing », l' « obedience » et les courses de lévriers, il existe d'innombrables sports canins. La question de savoir si les chiens aiment faire cela est probablement différente d'un cas à l'autre. Mais tous les chiens de sport sont probablement mieux lotis que les plus de 2 000 chiens qui ont été torturés dans le cadre d'expériences sur les animaux en 2018.

En Asie, leur pelage sert de fourrure et leur peau de cuir. Au Brésil, la fourrure de chien est utilisée pour couvrir les tambours. La fourrure de chien était et est toujours commercialisée en Europe. Depuis le 31 décembre 2008, le commerce et l'importation de fourrure de chien sont interdits dans l'UE, mais la déclaration doit être considérée comme insuffisante, de sorte qu'une personne portant un col de fourrure ne peut pas être absolument sûre qu'il ne provient pas d'un chien ou d'un chat.

Leur viande est encore consommée en Corée, au Vietnam et en Chine. Ce vous horrifie peut-être, était aussi assez courant en Suisse par le passé. Il y a même des rumeurs selon lesquelles, dans des zones rurales, des chiens finissent encore de temps à autre toujours dans la marmite…

La vie sociale des chiens

Les chiens sont extrêmement adaptables. Ils peuvent s'adapter à presque tout et à tout le monde, il faut seulement qu'ils l'apprennent dès leur plus jeune âge. C'est pourquoi il est si important que chiots encore ils rencontrent des congénères, divers autres animaux et des personnes et qu'ils soient confrontés à toutes sortes de stimuli environnementaux de la vie quotidienne tels que les sirènes, les cloches, la musique, les transports publics, les voitures et la foule. Il est beaucoup plus difficile de s'y habituer plus tard et les chiens qui grandissent avec très peu de stimuli restent souvent anxieux et/ou réagissent agressivement à des choses inconnues tout au long de leur vie.

Les chiens sauvages vivent comme des loups en meute, et contrairement à ce que l'on croit généralement, il n'y a pas de chef clair. Cependant, les chiens semblent se sentir à l'aise dans les groupes humains (qu'il s'agisse d'individus, de couples ou de familles). Ils semblent être capables de lire les émotions humaines mieux que les loups et de s'orienter vers les humains sans l'avoir vraiment appris. Des amitiés avec d'autres animaux sont également signalées. Il y a des chiens qui vivent heureux avec des cochons et des moutons, qui ne quittent pas le flanc d'une chouette et d'autres combinaisons intéressantes. Peu importe le type de chien que nous avons et ce que nous en faisons : dans tous les cas, un élevage adapté à l'espèce doit répondre aux exigences suivantes : de l'exercice, une occupation appropriée et des contacts avec des congénères.

Photos: (en haut à gauche à droite) 123rf.com/ Soloway, 123rf.com/ Tomas Maracek, 123rf.com/Gintare Civiliene; (en bas à gauche et à droite) 123rf.com/Angelique Van Heertum, https://fondation-barry.ch, 123rf.com/ Belchonok

Fond de photo: 123rf.com/ Alexandr Ermolaev

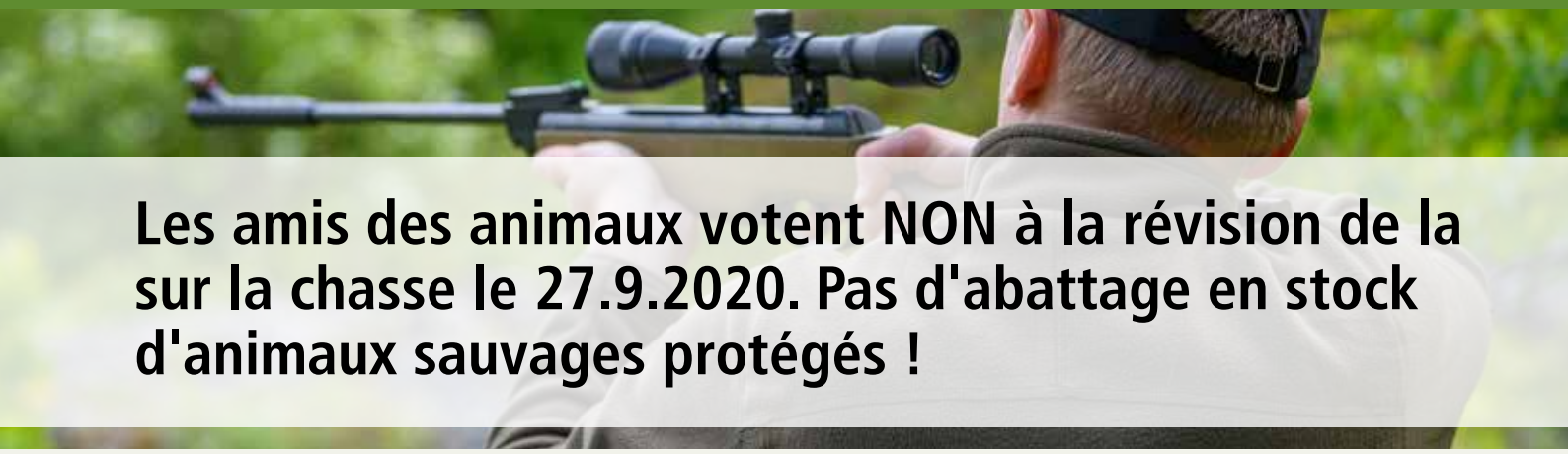

Les amis des animaux votent NON à la révision de la sur la chasse le 27.9.2020. Pas d'abattage en stock d'animaux sauvages protégés !

Le 17 mai, le peuple peut voter sur la révision de la loi sur la chasse. A l'issue d'un long processus, le Parlement a adopté une révision de la loi sur la chasse, qui n'est pas acceptable pour les associations environnementales, les organisations de défense des droits des animaux et de protection des animaux. Elles se sont unies pour demander une votation et ont maintenant réussi à faire en sorte que le peuple puisse rejeter la révision.

A une époque où des solutions sont désespérément recherchées pour atténuer les dommages collatéraux mondiaux causés par les influences humaines sur l'environnement, le Parlement décide de réviser la loi sur la chasse, cette révision ayant pour seul résultat étant que des espèces protégées pourraient désormais être chassées. L'homme déplace un million d'espèces animales et végétales. 150 experts de 50 pays sont arrivés à ces projections pour le compte du Conseil mondial de la biodiversité. On estime que 150 espèces disparaissent chaque jour.

Dans ce contexte, il semble presque cynique que le gouvernement fédéral considère comme une modernisation les thèmes de la biologie de la faune, de la conservation des espèces et des habitats et la protection des animaux, ainsi que le maniement des armes. De même, les « districts francs » devraient à l'avenir être appelées « zones de protection de la faune », afin d'éviter la référence douteuse à la « chasse ».

Sur le site de la Confédération suisse, l'on peut lire qu'un tiers des espèces et la moitié des habitats en Suisse sont menacés.

La diversité biologique en Suisse a considérablement diminué depuis 1900 et reste insatisfaisante. La révision de la loi sur la chasse n'a pas permis d'étendre la protection des espèces, malgré la situation alarmante de l'environnement. Elle a au contraire entraîné un assouplissement de la situation actuelle. Les espèces qui étaient considérées comme protégées par la Convention de Berne sont maintenant classées comme « régulables ». Cela signifie que les cantons peuvent prendre des mesures préventives pour décimer les populations même si aucun dommage n'a été causé.

Bien sûr, c'est la peur du grand méchant loup qui a amené les décideurs politiques suisses au 21e siècle à autoriser à nouveau l'abattage du loup dans un cas précédent. Bien sûr, les animaux sauvages locaux tels que le castor, le lynx, l'ours, la loutre, le héron gris et le harle bièvre sont toujours « protégés », mais la révision donne au Conseil fédéral le nouveau pouvoir de classer ces espèces comme « régulables » sans que le Parlement ou l'électorat n'aient leur mot à dire.

On peut sérieusement se demander si ce n'est avoir perdu le sens de la réalité que de considérer la loutre ou le harle bièvre comme un risque. La loutre d'Europe, en particulier, a un siècle inutile. Après 1989, toute la population suisse a été exterminée. Son souvenir n'est resté que dans certains blasons communaux.

Par exemple dans les communes de Männedorf et de Gossau (ZH). Elle revient maintenant lentement en Suisse, toujours dépendant d'eaux propres et riches en poissons. Mais son habitat n'est-il pas aussi le nôtre ? L'humanité ne devrait-elle pas aussi se préoccuper de maintenir des eaux propres et riches en poissons en quantité suffisante et de permettre leur reconstitution ? Ce qui est frappant dans la composition des espèces, dont la révision de la loi se propose d'assouplir le contrôle, c'est que la loutre, tout comme le héron gris et le harle bièvre, se nourrissent de poissons. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour voir le lien politique. Partout où des intérêts de chasse sont en jeu, les sociétés de pêche s'y joignent.

Il aurait été souhaitable d'inclure dans la révision de la loi sur la chasse des munitions de chasse sans plomb, des limites d'âge pour les chasseurs, une interdiction de la consommation d'alcool pendant la chasse ou une interdiction de la chasse au renard qui est contraire à la protection des animaux. Et non pas un assouplissement pour l'abattage des animaux sauvages protégés.

En outre, la loi en vigueur actuellement autorise déjà l'abattage de certains « animaux à problèmes » lorsque cela est nécessaire.

Aidez les animaux sauvages avec un NON à une mauvaise loi sur la chasse.

Mettez un NON dans l'urne le 27.09.2020.
Merci de tout cœur de votre soutien.

Texte: P.G.

Photo: 123rf.com/ Byrdyak

Le livre Expérimentation animale : vers un changement de paradigme. Politique et législation en matière d'expérimentation animale - Des 3R aux droits des animaux ?

Dans le livre Animal Experimentation : Working Towards a Paradigm Change, le thème de l' « expérimentation animale » est traité par 51 autrices et auteurs de différents pays. On y trouve non seulement l'explication de la raison pour laquelle la recherche actuelle sur l'expérimentation animale fait fausse route, mais les autrices et auteurs expliquent également comment le changement de paradigme de l'expérimentation animale à la recherche sans expérimentation animale peut être effectué.[1]

Le principe des 3R vise normalement à assurer la protection des animaux : Les expériences sur les animaux doivent être remplacées « si possible » par des méthodes alternatives (« **R**emplacement ») et le nombre d'expériences doit être réduit (« **R**eduction »). Les expériences réalisées doivent, selon le principe du « **R**efinement », être affinées, c'est-à-dire améliorées en termes de bien-être des animaux. Le principe des 3R est désormais inscrit dans la loi dans de nombreux pays, dont la Suisse.

Acceptation générale et échec réglementaire des 3R

Comme l'explique Blattner, l'introduction du principe des 3R dans de nombreux pays a conduit à l'adoption de dispositions légales sur l'utilisation « correcte » des animaux dans la recherche. Aujourd'hui, les 3R sont acceptés par la plupart des États et des organisations importantes dans le monde entier. Malheureusement, le principe des 3R n'a pas été mis en œuvre légalement comme il aurait dû l'être. Par conséquent, d'une part, malgré l'assurance générale selon laquelle le remplacement réduira le nombre d'animaux utilisés dans l'expérimentation animale, le nombre d'animaux utilisés dans le monde est le même que dans les années 1980 (les chiffres ont diminué dans les années 1990 et 2000, mais ont augmenté à nouveau depuis lors). D'autre part, le nombre d'expériences les plus graves (celles qui provoquent le plus de douleur et de stress) est en augmentation, bien que le principe de raffinement exige que la douleur et le stress soient réduits au minimum dans les expériences.

Blattner critique le fait que les principes des 3R - considérés dans leur ensemble - n'ont pas amélioré la souffrance des animaux, ni en termes qualitatifs ni en termes quantitatifs. En même temps, les demandes de la société pour une meilleure protection des animaux sont plus fortes que jamais. « Malgré ces revendications et les doutes justifiés sur le fait que les 3R puissent finalement conduire à des recherches sans expérimentation animale, les 3R restent une stratégie populaire pour les législateurs et les institutions de recherche afin de démontrer leurs efforts en faveur du bien-être animal ». Comme l'autrice le dit très justement, l'acceptation mondiale et l'échec simultané des 3R - qu'ils soient délibérés ou non - ont amené ceux qui profitent de l'expérimentation animale à utiliser le principe des 3R : l'objectif des 3R a changé : il s'agit de passer d'une idée de base apparente de l'expérimentation animale à un moyen pour les partisans de l'expérimentation animale de dissimuler leurs expériences à la société.

Dans ce chapitre, Blattner souhaite révéler comment la recherche sans animaux est réellement possible. Elle a examiné si les 3R ont le potentiel pour atteindre cet objectif et, dans l'affirmative, quelles améliorations doivent être apportées ou si les 3R devraient être supprimés.

Le principe des 3R fonctionne souvent comme un moyen de minimiser l'expérimentation animale aux yeux de la société.

Photos: 123rf.com/Roman Motizov (titre), 123rf.com/Vasyl Dolmatov (bas)

Faut-il supprimer les 3R ?

Avec l'initiative citoyenne européenne « Stop Vivisection », plus de 1 150 000 personnes ont déclaré en 2015 qu'elles souhaitent un changement de paradigme pour mettre fin à l'expérimentation animale. « L'initiative « Stop Vivisection » appelait à une interdiction de l'utilisation des animaux à des fins de recherche, ce qui aurait nécessité l'abrogation de la directive 2010/63/UE et des 3R », explique l'auteur. Comme l'écrit Blattner, la Commission européenne a répondu à cette initiative en déclarant que le remplacement de l'expérimentation animale par des méthodes alternatives était l'objectif à long terme de la directive, mais que l'expérimentation animale ne pouvait pas être supprimée car « une interdiction aurait probablement pour effet de déplacer la recherche et les essais biomédicaux vers des pays extérieurs à l'UE, où les normes de bien-être animal sont moins strictes et où il faudrait davantage d'animaux pour obtenir le même résultat scientifique ». Comme alternative à la suppression proposée, la Commission a promis d'investir davantage dans la promotion et le développement des 3R, par exemple en développant et en validant de nouvelles alternatives. Elle n'a pas répondu aux critiques concernant les déficits structurels du principe des 3R, qui conduisent à la poursuite de l'utilisation de l'expérimentation animale. En fait, les mesures prévues par la Commission européenne, comme le principe des 3R, ne conduiront pas à la suppression de l'expérimentation animale », déclare l'autrice, « compte tenu de ces craintes économiques et des restrictions politiques qui continuent à orienter le débat sur l'abolition de l'expérimentation animale, il sera plus efficace d'utiliser l'acceptation mondiale des 3R comme base pour créer un changement de paradigme - par une stratégie de « pied dans la porte » ». Selon Blattner, le changement de paradigme pourrait théoriquement être réalisé en appliquant le principe des 3R si celui-ci était révisé.

Proposition de réforme 1 : modifier la hiérarchie des 3R

En particulier, le principe de remplacement n'est pas formulé de manière assez stricte : La directive européenne exige que l'expérimentation animale soit remplacée « chaque fois que cela est possible ». Souvent, cependant, il n'existe pas encore de méthode alternative acceptée pour une expérience particulière ou bien les chercheurs n'y ont pas accès – l'expérimentation animale est par conséquent généralement utilisée. En outre, les expériences sur les animaux menées sur des espèces animales considérées comme « moins sensibles » dans la recherche expérimentale sur les animaux (par exemple les poissons) sont également considérées comme des substituts aux expériences sur les animaux avec des espèces animales « plus sensibles » et respectent donc le principe de remplacement. Blattner critique le fait que ces dispositions souples conduisent à une utilisation beaucoup trop faible des méthodes sans animaux et que certaines expériences sur les animaux ne sont probablement jamais remplacées. Au lieu d'un remplacement, la recherche animale préfère utiliser l'un des deux autres R : Réduction et surtout raffinement. Comme l'écrit l'autrice, la formulation actuelle du principe des 3R permet aux chercheurs de remplir leurs obligations en matière de 3R simplement en améliorant leurs expériences et en les réduisant au minimum. Elle avertit que nous maintiendrons le paradigme actuel « si nous acceptons que les législateurs et les institutions ne remplacent l'expérimentation animale que « chaque fois que cela est possible » ». Elle souligne que les 3R doivent plutôt être compris de manière hiérarchique - le remplacement étant en premier, la réduction en deuxième et le raffinement en dernier : « Parce que le remplacement ne semble pas être une priorité dans le cadre du principe des 3R, bien qu'il soit l'objectif explicite du triple principe, il faut mettre davantage l'accent sur cette partie d'un point de vue légal dans le cadre de l'application des 3R ». Enfin, le considérant 10 de la directive 2010/63/UE indique également que le principe des 3R vise à atteindre « l'objectif final que constitue le remplacement total des procédures appliquées à des animaux vivants à des fins scientifiques et éducatives ».

Proposition de réforme 2 : pesée qualitative des intérêts

L'autrice critique le fait que les 3R - même avec le remplacement comme priorité absolue - ne peuvent probablement pas nous aider à réaliser des recherches sans expérimentation animale tant que les lois en la matière « n'ont qu'une validité relative ». « La loi suisse sur la protection des animaux de 2005, par exemple, prévoit que « des douleurs, des maux, des dommages ou un état d'anxiété ne peuvent être imposés à un animal que si le but de l'expérience ne peut être atteint d'une autre manière », explique Blattner. (art. 20, al. 1, LPA) Le but de l'expérience est donc le facteur déterminant pour savoir si la souffrance des animaux est « nécessaire » et donc autorisée ou non. Bien que certaines lois ou, par exemple, la directive 2010/63/UE prescrivent une pesée des biens ou des intérêts (comparaison du gain de connaissances attendu et de la charge pour les animaux), dans la pratique, les expériences sur les animaux sont systématiquement approuvées même lorsque le gain de connaissances est douteux. Tandis que les souffrances animales sont classées et catégorisées, il suffit que l'expérience sur les animaux permette d'escompter des « résultats identifiables ayant une valeur scientifique ». Blattner est d'avis que ces règ-

En 2015, plus de 1 150 000 personnes ont déclaré qu'elles ne voulaient plus de l'expérimentation animale dans le cadre de l'initiative citoyenne européenne « Stop Vivisection ».

Le remplacement est plus important que la réduction et le raffinement et doit être une priorité absolue dans le cadre des 3R.

Photos: 123rf.com/David Bautista (gauche), 123rf.com/Luchs Chen (droite)

les, qui prévoient que seules les expériences sur les animaux « nécessaires » sont autorisées, empêchent un grand nombre des expériences sur les animaux les plus inutiles et les plus cruelles, mais permettent néanmoins la réalisation de la majorité des expériences. La promesse de résultats d'essais sur les animaux aidant à guérir une maladie donnée permet en général d'avoir carte blanche pour une expérience. Au lieu de cela, Blattner exige un schéma permettant de catégoriser le bénéfice d'un test aussi précisément que la souffrance des animaux : « Nous devons introduire un schéma permettant d'évaluer l'importance du projet de recherche, sa contribution au but attendu et la probabilité de son succès (...). Comme l'explique l'autrice, il est essentiel que l'équilibre entre les intérêts humains et la souffrance des animaux soit recherché de manière systématique. Par exemple, les intérêts humains pourraient être divisés en bénéfices faibles, moyens et élevés, de sorte qu'il y ait une sorte d'égalité des chances lorsque l'on met en balance la souffrance des animaux et les avantages pour les humains.

Un autre problème, cependant, réside dans le fait qu'il existe une base extrêmement inégale pour les parties concernées. Les humains ont des droits, les animaux sont simplement protégés par la loi (par exemple contre les souffrances « injustifiées ») ; ils n'ont aucun droit. La protection des animaux ne fonctionne que si les droits de l'homme le permettent. La loi suisse sur la protection des animaux, par exemple, précise : « Toute personne qui s'occupe d'animaux doit veiller à leur bien-être dans la mesure où le but de leur utilisation le permet. » (art. 4, al. 1b LPA). Comme l'écrit l'autrice, « la pesée des intérêts n'est finalement que superficielle et a pour effet essentiel de légitimer l'exploitation des animaux ». En vue de permettre une pesée des intérêts moins unilatérale, il faudrait, dans un premier temps, établir une distinction claire entre l'évaluation scientifique et l'évaluation éthique d'une expérience : l'évaluation scientifique doit apprécier la nécessité d'utiliser des animaux pour atteindre un certain résultat de recherche ; l'évaluation éthique doit apprécier la question de savoir s'il est moralement justifié de permettre la souffrance de l'animal associée aux résultats souhaités. Dans un deuxième temps, les différences de pesée des intérêts humains et animaux devraient être équilibrées par l'introduction d'un équilibre qualitatif et neutre sur le plan des espèces (autrement dit dans lequel l'espèce - humaine ou animale - à utiliser dans l'expérience ne joue aucun rôle). Une telle pesée qualitative des intérêts exige que des intérêts identiques soient considérés comme identiques pour les deux parties – qu'il s'agisse des intérêts des humains ou des animaux.

Proposition de réforme 3 : Droits des animaux

Cependant, même si le remplacement devait être au premier rang du principe des 3R et que la pesée des intérêts devait être redéfinie, il ne serait tout de même pas vraiment possible de créer une recherche sans animaux ai moyen des 3R. Cela est dû à sa logique défaillante : l'étalon-or de la recherche expérimentale sur les animaux est le modèle animal - un modèle non éthique qui n'a jamais été validé en tant que méthode de recherche et qui n'a pas une validité suffisante pour les humains. Malgré ces lacunes évidentes, une méthode de remplacement des 3R doit non seulement donner les mêmes résultats que l'expérimentation animale qu'elle remplace, mais elle doit aussi (contrairement au modèle animal) fonctionner réellement.

Selon Blattner, il est nécessaire d'accorder des droits aux animaux pour que la recherche sans expérimentation animale soit possible. Elle explique qu'on fait parfois valoir que les interdictions légales qui protègent les animaux dans une certaine mesure peuvent déjà être considérées comme des droits (en ce sens qu'une certaine interdiction donne aux animaux le droit de ne pas subir ce comportement acte, etc.) Toutefois, les interdictions existantes n'offrent la protection nécessaire qu'à quelques animaux et / ou seulement dans certaines situations et sont généralement relativisées par des dispositions dérogatoires. Par exemple, l'article 8 de la directive 2010/63/UE interdit l'utilisation de grands singes, tout en l'autorisant dans des cas exceptionnels. Ces interdictions ne peuvent donc pas contribuer à l'abolition de l'expérimentation animale. Il faut au contraire créer des droits des animaux qui puissent protéger beaucoup mieux les animaux en garantissant que leurs intérêts ont le même poids que ceux des humains dans la pesée des intérêts. La demande de droits fondamentaux pour les animaux n'est ni utopique ni absurde : selon Blattner, c'est la seule façon de permettre des recherches sans expérimentation animale.

Les interdictions existantes n'offrent une protection qu'à quelques animaux et/ou seulement dans certaines situations et ne peuvent contribuer à l'abolition de l'expérimentation animale.

Texte: Marietta Haller

Source et livre à télécharger :
[1]**https://brill.com/view/title/35072?lang=en**

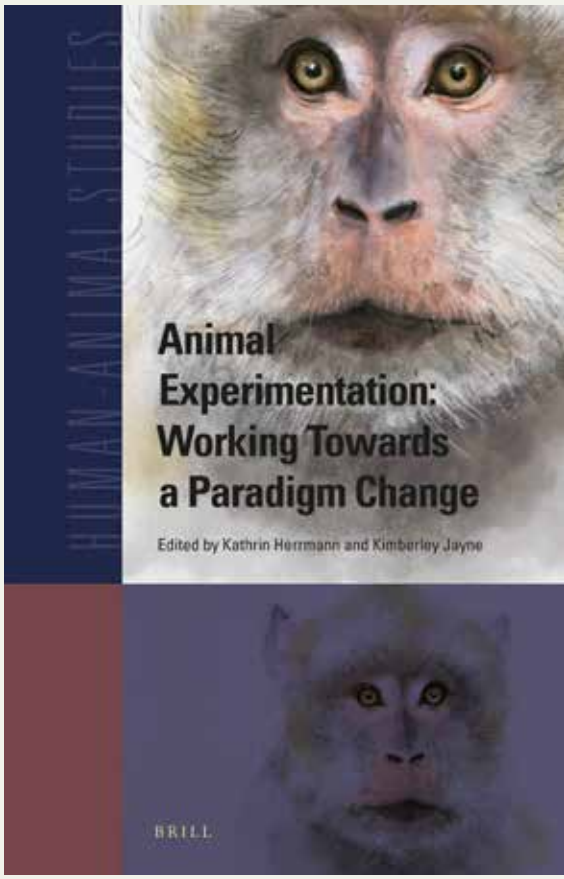

Photos: 123rf.com/ximagination (haut), BRILL Publishing House (bas)

POUR L'ABOLITION DE TOUTES LES EXPÉRIENCES SUR ANIMAUX!